

Séance ordinaire du 6 février 2012

À cette séance ordinaire tenue le sixième jour du mois de février de l'an deux mille douze, étaient présents. Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier (absent)*

*Monsieur Patrice Simard
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Scott Mitchell*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

Acceptation des procès verbaux

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès verbaux de la séance ordinaire du 9 janvier, de l'ajournement du 10 janvier 2012, soient acceptés tel que rédigés.

Vérification des comptes du mois

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les comptes du mois de janvier s'élevant à cent dix neuf mille trois cent soixante cinq et cinquante huit (119 365,58 \$) soient acceptés et payés tel que présentés. (Documents annexés).

Résolution dans le cadre du programme TECQ 2010-2013

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

3018-02-12

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Demande d'autorisation pour ériger une enseigne sur le terrain de la caserne

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du Casse-croûte Chez Sony situé au 1418 route du Président-Kennedy afin de faire l'installation d'une enseigne de 2 pi. X 3 pi. sur le terrain de la caserne incendie;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

3019-02-12

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité refuse l'installation d'une enseigne sur le terrain de la caserne étant un terrain public.

Demande d'autorisation afin d'abaisser le trottoir au 1418, route du Président-Kennedy

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du Casse-Croûte Sony situé au 1418, route du Président-Kennedy afin de refaire le trottoir face à son commerce en l'abaissant pour un agrandissement à 11 mètres commercial;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

3020-02-12

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que pour la reconstruction du trottoir, les travaux doivent être exécutés selon les normes et exigences du Ministère des Transports et selon la réglementation municipale. Tous les travaux et la surveillance seront à vos frais.

Demande d'aide financière (Moisson Beauce)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière afin d'assurer le bon fonctionnement de la banque alimentaire régionale de Moisson Beauce;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay

3021-02-12

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott alloue un montant de 100 \$ à l'organisme Moisson Beauce.

Je, Clément Marcoux, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Patrice Simard à 19 :50 hres.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier